



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 22 janvier 2016

N° 2016-35

### Convocation du 15 janvier 2016

Aujourd'hui vendredi 22 janvier 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Noël MAMERE, M. Jacques MANGON, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Alain CAZABONNE à Mme Dominique IRIART  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE  
M. Alain DAVID à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD  
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Eric MARTIN à M. Max COLES  
Mme Christine PEYRE à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h25  
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h30  
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Anne BREZILLON à partir de 12h30  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30  
M. Didier CAZABONNE à M. Jean Jacques BONNIN jusqu'à 10h45  
M. Yohan DAVID à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 10h  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h30  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30  
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h30  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h05  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h45

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 9h56 et à partir de 12h33

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 22 janvier 2016</b>  Direction générale Mobilité Direction de la multimodalité	<b>Délibération</b>  <b>N° 2016-35</b>
--	---	--

---

**Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos et tricycles pour adultes - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation**

---

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n°2012/0674 du 28 septembre 2012, n°2013/0988 du 20 décembre 2013 et n°2015/0041 du 23 janvier 2015, Bordeaux Métropole a décidé de mettre en place un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos pliants, de vélos cargos et de tricycles à destination des particuliers résidant sur le territoire de la Métropole, ou salariés d'établissements situés sur le territoire de la Métropole ayant mis en œuvre un plan de déplacement d'entreprise.

Afin de favoriser les ménages disposant de revenus limités, il a été décidé de tenir compte du revenu fiscal de référence du foyer, mensualisé et divisé par le nombre de parts du ménage (quotient familial). La subvention est ainsi calculée sur la base d'un prix moyen de 2 400 € pour un vélo cargo électrique, 1 700 € pour un vélo cargo, 1 200 € pour un Vélo à assistance électrique (VAE) ou un tricycle électrique, 800 € pour un vélo pliant ou un tricycle :

- un quotient familial inférieur à 1 200 € permet l'attribution d'une aide de 25% du prix d'achat plafonnée à 600 € pour un vélo cargo à assistance électrique, à 450 € pour un vélo cargo, 300 € pour un VAE et tricycle à assistance électrique, à 200 € pour un vélo pliant et un tricycle,
- un quotient familial compris entre 1 200 € et 2 200 € permet l'attribution d'une aide de 12,5% du prix d'achat plafonnée à 300 € pour un vélo cargo à assistance électrique, à 225 € pour un vélo cargo, 150 € pour un VAE et un tricycle à assistance électrique et de 100 € pour un vélo pliant et un tricycle,
- un quotient familial supérieur à 2 200 € ne donne droit à aucune aide.

Les ménages bénéficiant de la subvention s'engagent :

- à ne solliciter qu'une seule aide par foyer fiscal par année civile,
- à signer une attestation sur l'honneur à ne pas revendre le vélo dans les trois ans,
- à fournir une facture d'achat établie dans l'année précédent la date de réception de la demande par Bordeaux Métropole,
- à produire le certificat d'homologation répondant aux exigences de la norme NF EN15194 pour les VAE, les vélos cargos à assistance électrique, les tricycles à assistance électrique et la norme NF EN14764 pour les vélos pliants et les tricycles sans assistance électrique,

- à répondre à un questionnaire de mobilité avant et après l'achat du vélo.

Depuis le lancement de l'opération, vingt-cinq délibérations adoptées lors de précédents Conseils communautaires de janvier 2013 à novembre 2014, puis par les Conseils métropolitains de janvier à décembre 2015 ont permis l'attribution de subventions pour 874 dossiers de demande correspondant à un montant de 155 242, € pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 22 octobre 2015.

Sur 2016, le budget est de 65 000 euros.

Pour la période du 23 octobre 2015 au 16 novembre 2015, 50 nouveaux dossiers complets ont fait l'objet d'une instruction favorable. Sur ces 50 dossiers, 6 concernent de vélos pliants, 7 des vélos cargos et 23 demandes bénéficient du montant maximum autorisé, 30 demandes concernent des ménages résidant en périphérie de Bordeaux. Enfin, 23 demandes sont effectuées par des femmes.

En application des délibérations n°2012/0674 du 28 septembre 2012, n°2013/0988 du 20 décembre 2013 et n°2015/0041 23 janvier 2015 adoptant le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos pliants, de vélos cargos et de tricycles et fixant les critères d'attribution d'une subvention métropolitaine, la présente délibération a pour objet d'attribuer les subventions d'aide à l'acquisition de vélos aux particuliers ayant déposé une demande éligible au regard des critères posés.

Le tableau joint en annexe récapitule les subventions allouées au titre des demandes complètes reçues entre le 23 octobre 2015 et le 16 novembre 2015. Le montant cumulé des aides à octroyer est de 11 034,03 €.

En application de l'article L.2121-13 du Code général des collectivités territoriales, la version non-anonymisée du tableau annexé est à la disposition des Conseillers métropolitains qui peuvent venir le consulter à la Direction de la coordination, de la gestion et du contrôle – immeuble Laure Gatet – cours du Maréchal Juin – 4ème étage – 33000 Bordeaux.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-13 ;

**VU** la délibération n°2000/0389 du Conseil de Communauté du 26 mai 2000 approuvant le plan des déplacements urbains ;

**VU** la délibération n°2004/0363 du Conseil de Communauté du 28 mai 2004 approuvant la mise en conformité du plan des déplacements urbains avec la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

**VU** la délibération n°2011/0084 du Conseil de Communauté en date du 11 février 2011 approuvant le plan climat ;

**VU** la délibération n°2011/0711 du Conseil de Communauté en date du 14 octobre 2011 approuvant l'agenda 21 ;

**VU** la délibération n°2012/0760 du Conseil de Communauté en date du 26 octobre 2012 approuvant la politique vélo ;

**VU** la délibération n°2012/0674 du Conseil de Communauté en date du 28 septembre 2012, modifiée par la délibération n°2013/0988 du 20 décembre 2013, adoptant le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos pliants, de vélos cargos et de tricycles et fixant les critères d'attribution d'une subvention communautaire ;

**VU** la délibération n°2014/0767 du Conseil de Communauté en date du 19 décembre 2014 adoptant le budget primitif et décidant le financement du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de vélos pliants dans la limite d'une enveloppe d'un montant de 60 000 € au titre de l'année 2015 ;

**VU** la délibération n°2015/0041 du Conseil métropolitain en date du 23 janvier 2015 approuvant la reconduction du dispositif de subvention pour l'année 2015 ;

**VU** la signature par la Communauté urbaine de Bordeaux de la charte de Bruxelles le 15 mai 2009 ;

**VU** les demandes complètes déposées par les bénéficiaires, réceptionnées entre le 23 octobre 2015 et le 16 novembre 2015 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** le dispositif de subvention de l'achat de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos et tricycles pour adultes participe au développement de l'usage du vélo et à la

réduction de la circulation automobile et à l'émission de gaz à effet de serre et constitue un premier acte opérationnel de la politique vélo s'adressant à un large public ;

**CONSIDERANT QU'il** y a lieu d'attribuer les subventions d'aides à l'acquisition aux demandes éligibles conformément aux dispositions des délibérations n°2012/0674 et n°2013/0988 fixant les critères d'attribution ;

**DECIDE**

**Article 1** : d'accorder une subvention à chacun des bénéficiaires repris dans le tableau en annexe, pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos pliants et de vélos cargos.

**Article 2** : de verser la subvention en une seule fois à chaque bénéficiaire ; les versements seront effectués dans un délai d'un mois suivant l'entrée en vigueur de la présente délibération.

**Article 3** : chaque bénéficiaire s'engage à faciliter tout contrôle que le Président, ou son représentant, souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente délibération ; en particulier, le bénéficiaire peut être invité à présenter toute pièce justificative relative à la réalisation de l'opération, ou à ses ressources, demandée par Bordeaux Métropole ; toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

**Article 4** : d'affecter un montant global de 11 034,03 € inscrit sur le budget principal de l'exercice 2016 – Chapitre 67 – Compte 6745 – Fonction 844.

**Article 5** : d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes juridiques, administratifs, et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 janvier 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>3 FÉVRIER 2016</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>3 FÉVRIER 2016</b>	Madame Brigitte TERRAZA

**Subvention pour la période du 23 octobre au 16 novembre 2015**  
**Conseil janvier 2016**

Bénéficiaire		Commune		Type de Vélo	Quotient Familial	montant du vélo	Taux subvention	plafond de la subvention	Subvention allouée
2015/135	Monsieur R	33700	MERIGNAC	Vélo pliant	1 759,33 €	459,95 €	12,5 %	150 €	57,49 €
2015/154	Madame R	33000	BORDEAUX	VAE	0,00 €	999,94 €	25 %	300 €	249,98 €
2015/178	Monsieur H	33400	TALENCE	VAE	359,91 €	2 894,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/135	Monsieur R	33000	BORDEAUX	Vélo Cargo	1 675,91 €	2 490,00 €	12,5 %	225 €	225,00 €
2015/240	Madame P	33600	PESSAC	VAE	0,00 €	849,00 €	25 %	300 €	212,25 €
2015/274	Madame B	33130	BEGLES	VAE	1 270,91 €	999,00 €	12,5 %	150 €	124,87 €
2015/278	Madame B	33800	BORDEAUX	VAE	891,00 €	1 590,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/314	Monsieur M	33800	BORDEAUX	VAE	1 087,00 €	1 999,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/316	Madame T	33520	BRUGES	VAE	550,97 €	729,99 €	25 %	300 €	182,49 €
2015/317	Monsieur L	33000	BORDEAUX	VAE	1 598,55 €	1 490,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/318	Monsieur S	33130	BEGLES	VAE	1 763,58 €	1 698,99 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/319	Monsieur D	33100	BORDEAUX	vélo pliant AE	1 168,00 €	1 299,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/320	Madame G	33000	BORDEAUX	VAE	1 359,25 €	1 149,00 €	12,5 %	150 €	143,62 €
2015/322	Monsieur D	33700	MERIGNAC	VAE	925,83 €	1 439,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/323	Madame T	33560	CARBON BLANC	VAE	1 141,00 €	1 499,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/324	Monsieur E	33140	LENAVE D'ORN	VAE	834,29 €	1 299,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/325	Madame L	33160	L'AUBIN DE ME	VAE	1 493,00 €	749,00 €	12,5 %	150 €	93,62 €
2015/326	Madame D	33530	BASSENS	VAE	990,86 €	1 416,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/328	Madame G	33000	BORDEAUX	Vélo pliant	553,52 €	1 484,00 €	25 %	200 €	200,00 €
2015/329	Monsieur D	33127	REIGNAS SUR JU	VAE	1 207,33 €	2 100,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/330	Madame S	33700	MERIGNAC	VAE	1 849,53 €	1 649,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/331	Madame B	33300	BORDEAUX	VAE	811,52 €	999,00 €	25 %	300 €	249,75 €
2015/332	Monsieur R	33320	EYSINES	VAE	993,00 €	1 899,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/333	Monsieur C	33600	PESSAC	VAE	1 416,16 €	2 543,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/334	Madame D	33000	BORDEAUX	VAE	1 331,75 €	1 290,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/335	Madame R	33600	PESSAC	VAE	1 581,56 €	1 200,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/337	Monsieur B	33320	EYSINES	VAE	1 196,05 €	699,00 €	25 %	300 €	174,75 €
2015/338	Madame C	33270	FLOIRAC	vélo pliant AE	1 529,17 €	1 490,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/339	Madame B	33700	MERIGNAC	VAE	2 132,00 €	999,95 €	12,5 %	150 €	124,99 €
2015/340	Monsieur R	33160	MEDARD EN J	VAE	234,17 €	1 199,99 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/341	Monsieur P	33140	LENAVE D'ORN	VAE	1 541,05 €	1 799,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/342	Madame M	33470	LE TEICH	VAE	1 149,22 €	984,00 €	25 %	300 €	246,00 €
2015/343	Madame C	33560	CARBON BLANC	VAE	1 500,46 €	2 069,10 €	12,5 %	150 €	258,64 €
2015/344	Monsieur S	33185	LE HAILLAN	Vélo pliant	1 340,08 €	624,00 €	12,5 %	100 €	78,00 €
2015/345	Madame R	33000	BORDEAUX	Vélo Cargo AE	1 231,58 €	2 299,00 €	12,5 %	300 €	287,37 €
2015/346	Madame P	33700	MERIGNAC	VAE	1 499,17 €	899,95 €	12,5 %	150 €	112,49 €
2015/347	Monsieur R	33000	BORDEAUX	Vélo pliant	2 162,00 €	399,95 €	12,5 %	100 €	49,99 €
2015/348	Monsieur T	33800	BORDEAUX	Vélo Cargo	1 804,28 €	2 536,00 €	12,5 %	225 €	225,00 €
2015/349	Monsieur A	33000	BORDEAUX	Vélo Cargo AE	1 178,28 €	2 378,45 €	25 %	600 €	594,61 €
2015/350	Madame L	33140	LENAVE D'ORN	VAE	1 358,69 €	648,00 €	12,5 %	150 €	81,00 €
2015/351	Monsieur L	33700	MERIGNAC	VAE	110,58 €	1 199,00 €	25 %	300 €	299,75 €
2015/352	Monsieur D	33700	MERIGNAC	VAE	445,12 €	1 900,00 €	25 %	300 €	300,00 €
2015/353	Madame T	33200	BORDEAUX	VAE	1 681,62 €	899,00 €	12,5 %	150 €	112,37 €
2015/354	Monsieur L	33185	LE HAILLAN	Vélo Cargo	521,33 €	2 778,12 €	25 %	450 €	450,00 €
2015/355	Monsieur S	33320	EYSINES	VAE	941,83 €	1 099,99 €	25 %	300 €	275,00 €
2015/356	Monsieur D	33200	BORDEAUX	VAE	1 516,52 €	1 599,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/357	Madame H	33000	BORDEAUX	Vélo Cargo AE	1 072,85 €	2 478,95 €	25 %	600 €	600,00 €
2015/359	Monsieur D	33000	BORDEAUX	VAE	1 228,73 €	1 590,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €
2015/218	Monsieur R	33000	BORDEAUX	Vélo Cargo	1 675,91 €	2 490,00 €	12,5 %	225 €	225,00 €
2015/327	Monsieur M	33000	BORDEAUX	VAE	1 595,00 €	2 099,00 €	12,5 %	150 €	150,00 €

**11 034,03 €**